

PV_04-09-2013A

7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DE LA
POLICE
AUX FRONTIÈRES DE LOISIR
U.S.G. 60

PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION DE
PLACEMENT EN RETENUE
ET DE NOTIFICATION DES DROITS

PV: 2013/ 477

L'an deux mille treize
Le quatre septembre à quatorze heures quarant huit
Nous: [redacted] Brigadier de Police
En fonction à la P.A.F Beauvais-Tillé
--- Officier de Police judiciaire en résidence à Beauvais-Tillé ---
--- Vu l'impossibilité de la personne ci dessous de justifier de son droit de circuler ou de
séjourner sur le territoire français et qu'il nous est ainsi présenté. ---
--- Agissant dans le cadre de l'article L.611-1-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers
et du droit d'asile. ---
--- Vu la nécessité de le retenir aux fins de vérification de son droit de circulation ou de séjour
sur le territoire français, ---
--- Nous trouvant à la gare de Beauvais (60)

AFFAIRE:
C/ [redacted]
Edgar

Retenue aux fins
de vérification de la
situation
administrative
OBJET:

Notification de
placement en retenue

NOTIFICATION DE PLACEMENT EN RETENUE
--- Disons notifier :
[] en français, langue comprise par l'intéressé(e)
[x] en langue anglaise [] par le truchement de :
[x] par le truchement téléphonique de Mme WEINER
à NOM: [redacted] PRÉNOM Edgar
DATE & LIEU DE NAISSANCE: 08/08/60 à Manille (Philippine)
NATIONALITE: Philippine
PROFESSION: /
ADRESSE: Paris 16°
(identité recueillie verbalement.)
qu'il fait l'objet d'une mesure de retenue vue à compter de ce jour à quatorze heures trente cinq
date et heure de son appréhension pour une durée ne pouvant excéder seize heures

NOTIFICATION DES DROITS
--- Lui notifions immédiatement ses droits, à savoir: ---
Avls interprete: La possibilité de se faire assister par un interprete. L'interesse nous
déclare: [x] « Je ne souhaite pas être assisté d'un interprete »
[] « Je souhaite être assisté par un interprete »
Avls téléphonique: La possibilité pour il (elle) de faire prévenir à tout moment sa famille, toute
personne de son choix et tout contact utile d'assurer l'information et, le cas échéant, la prise en charge
des enfants dont il assure normalement la garde. Si des circonstances particulières l'exigent, l'officier de
police judiciaire prévient lui-même la famille et la personne choisie. L'intéressé nous déclare :
[x] « Je ne desire pas faire prévenir une personne pour le moment »
[] « Je desire faire prévenir tel: »
Avls autorités consulaires: La possibilité pour il (elle) d'avertir ou faire avertir les autorités
consulaires de son pays. L'intéressé nous déclare :
[x] Je souhaite faire aviser personne [] Je desire faire prévenir les autorités consulaires de mon pays
Examen médical: La possibilité d'être examiné par un médecin désigné par l'officier de police
judiciaire. Le médecin se prononcera sur l'aptitude au maintien de la personne en retenue et procédera
à toutes constatations utiles. L'intéressé nous déclare :
[x] « Je ne desire pas exercer ce droit pour l'instant » [] « Je desire être examiné par un médecin »
Entretien avec l'avocat: La possibilité de s'entretenir, confidentiellement, durant trente minutes
maximum, avec un avocat de son choix ou commis d'office dès le début de cette mesure et d'être assisté
lors des auditions. L'intéressé nous déclare: [x] « Je ne souhaite pas bénéficier de ce droit pour
l'instant » [] « Je souhaite m'entretenir avec un avocat commis d'office »
[] « Je souhaite m'entretenir avec Maître »
[] « Je ne souhaite pas être assisté pendant les auditions » [] « je souhaite être assisté lors des
auditions »
Après lecture faite, [] par lui-même (elle-même) [x] par nous-même ou par l'interprete
L'intéressé persiste et signe le présent avec nous à quatorze heures cinquante deux

L'intéressé [signature]
L'interprete [signature]

